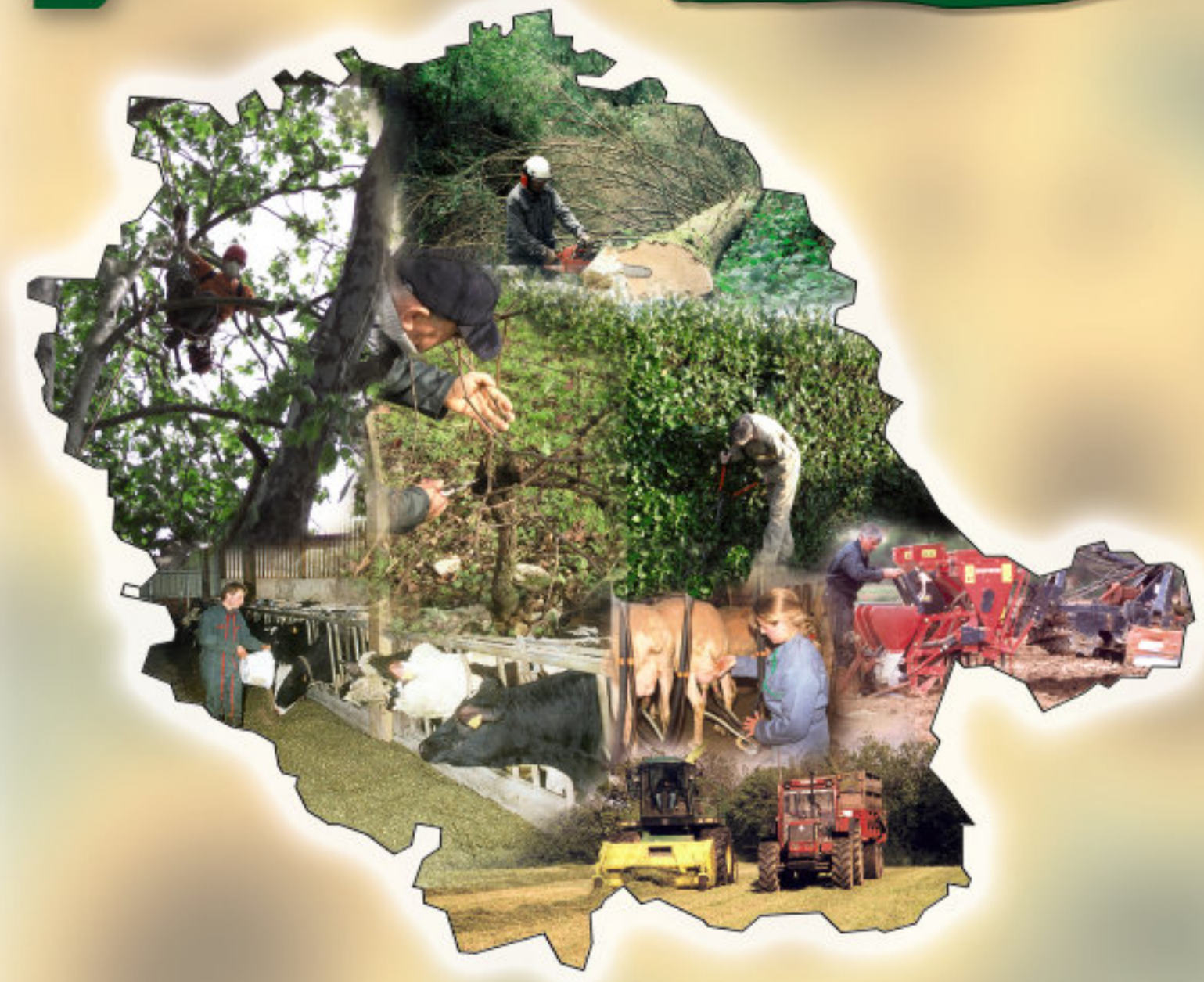




**C**ommission  
**P**aritaire  
**H**ygiène  
**S**écurité  
**C**onditions  
**T**ravail



*Le risque est permanent.  
 J'en prends conscience.  
 J'agis !*



*Du risque à l'action*







### *Pourquoi ?*

Jusqu'à la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, les entreprises ayant moins de 11 salariés, ne possédaient aucune instance permettant d'échanger et d'agir sur les thèmes de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Depuis mars 2001, c'est désormais chose faite dans le TARN avec la création de la **Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** (CPHSCT).

### *Avec qui ?*

La CPHSCT est une instance paritaire composée d'**employeurs et de salariés en activité** et représentant les principaux secteurs professionnels agricoles (polyculture, élevage, forêt, scieries, viticulture, jardins-espaces verts, travaux agricoles...)

### *Quel rôle ?*

C'est un lieu d'échange, de réflexion et de concertation qui a vocation à démontrer que la sécurité et l'amélioration des conditions de travail sont l'affaire de tous, employeurs, comme salariés.

- Elle est à l'écoute des difficultés rencontrées par les employeurs et les salariés en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Elle s'efforce de repérer et diffuser les bonnes pratiques.
- Elle impulse des actions départementales.